



Retard de la restitution des charges locatives

Par **Rcelik25**, le **07/01/2015** à **18:14**

Bonjour,

Je recherche une réponse concernant mes droits pour réclamer un paiement de retard de restitution des charges locatives.

En effet, le 26 novembre 2013 j'ai loué un appartement à 650€ + 120€ de charge réel. J'ai quitté l'appartement 105 jours après à cause de l'odeur insupportable qu'il y avait dans les couloirs.

Tout a été fait dans les règles avec préavis de 3 mois etc ...

Entre temps j'ai laissé une cuisine neuve au proprio d'une valeur de 275€ que j'ai installé moi même. L'agence se chargeait de me payer.

J'avais versé à l'agence immobilière une caution de 650€. Elle ma restitué la somme moins les 20% pour provision sur charge. que j'ai récupéré 2 mois après avoir quitté l'appartement.

Le souci c'est que aujourd'hui, je n'ai toujours pas récupérer les 20% de l'acompte (130€) et les 275€ de ma cuisine.

A ma plus grande surprise au mois de Juillet l'agence m'envoi le décompte.

Je constate que pour 105 jours de chauffage ils m'ont facturé à 599.12€ et 116€ pour l'eau, ordure, assainissement et électricité des communs.

Donc un total 715€

Je passe voir l'agence qui me remet un chèque de 109€ au lieu de 405€.

Surpris je demande à voir les justificatifs, car d'après mes calculs, si j'étais resté 1 an, j'aurai payé un rappel de plus de 800€ !

On me dit que c'est le proprio qui leur a donné ses chiffres et qu'il me contactera très très vite pour me donner les justificatifs.

J'ai dit OK.

N'ayant pas de nouvelle en décembre, je les rappelle. La personne me dit qu'elle allait faire les calculs. 30 jours après pas de nouvelle, je me déplace à l'agence.

Elle me sort les factures, la personne fait les calculs devant moi.

A ma plus grande surprise nous tombons sur 299€ pour le chauffage. Malgré qu'elle ai prise un exemple de calcul d'un appartement situé dans le même immeuble, elle me dit "non, je me

suis trompé".

Elle m'a dit qu'elle allait refaire le calcul avec son collègue et qu'elle me tiendrait au courant.
Je leur ai donné jusqu'à début février.

Entre temps, j'ai peur que l'agence me sorte des fausses factures, des mensonges, ... pour ne pas me rembourser.

Donc vers qui je peux me retourné pour les attaquer et avoir gain de cause.